



1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

- Actions sur rejets d'eaux usées dans l'Avance n° AV11.2 : Action traitée dans le cadre de la mise en service de la Station d'épuration de La Taillade.
- Actions sur ripisylve de l'Avance n°AV3.0 : entretien global de la ripisylve sur 3 000 m linéaire en amont de la pisciculture de la Forge.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : cf. cartes en annexes

Nom de la commune : Casteljaloux et La Réunion N° Département : 47

Lieu-dit : entre la Forge à Casteljaloux et la Taillade à La Réunion

Parcelle(s) cadastrale(s) :

La Réunion : 0F 0155, 0182

Casteljaloux : 0E 0043, 0065, 0042, 0037, 0123, 0041

En site(s) Natura 2000 : oui

n° de site(s) : Vallée de l'Avance (FR7200739)

~~Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?~~

~~A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR.....)~~

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

~~Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :~~

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

-Longueur (si linéaire impacté) : 3 000 (m)



- Emprises en phase chantier : 3 000 (m)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne
- nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois
- 1 an à 5 ans
- 1 mois à 1 an
- > 5 ans

-Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps
- Automne
- Eté
- Hiver

- Fréquence :

- chaque année
- chaque mois
- autre (préciser) : 1 fois dans le cadre du programme

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Dans le cadre de la limitation des risques de pollution accidentelle liés à l'utilisation d'engins motorisés, l'entreprise suivra rigoureusement les prescriptions suivantes et proposer leur inscription dans un Plan d'Assurance Qualité Hygiène Environnement (PAQHE) :

- Les carburants devront être confinés sur des sites bénéficiant de bacs de récupération en cas de pollution ou de ruissellement lors d'épisodes pluvieux ;
- Toutes les précautions devront être prises afin de récupérer les produits ruisselant durant les travaux pour ne pas les laisser se déverser dans le cours d'eau ;
- Les matériaux et produits dangereux seront stockés chaque soir en fin de journée dans des endroits non sensibles afin d'éviter leur entraînement si des crues importantes intervenaient.
- Tous les engins et machines utilisés seront en parfait état et remisés à sec (à l'écart des eaux de ruissellement) dans des espaces aménagés permettant de recueillir les éventuelles fuites d'hydrocarbures ou autres produits polluants,

Tout incident ou événement particulier pouvant porter atteinte à l'environnement et à la sécurité publique devra être notifié le jour même au maître d'ouvrage, au maître d'oeuvre et à la police de l'eau.

Gestion des déchets : Tous les déchets de chantier seront stockés et traités de manière à en assurer une élimination respectueuse de l'environnement et de la santé humaine en privilégiant les filières de valorisation et de tri en vue d'une valorisation.

Bruit : Concernant les nuisances sonores, l'article R. 1334-36 du code de la santé publique concerne « les chantiers de travaux publics ou privés, ou les travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation ». Il prévoit une réduction du bruit à la source et une réduction de la propagation du bruit. Lors de la réalisation du chantier, les horaires de travaux seront adaptés de manière à limiter les nuisances entre 20h00 et 7h00. Le Maire pourra prendre un arrêté préfectoral en ce sens. Il vérifiera également la conformité des émissions sonores des engins avec la réglementation et le décret d'application du 23 janvier 1995. Sur la machine, le marquage "CE" doit apparaître. Les travaux ne se situent pas en bordure de zone résidentielle. Il convient de signaler que ces travaux auront lieu pendant la journée de travail (hors week-end et jours fériés).

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : estimé à 7 500 € H.T.
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

~~< 5 000 €~~

de 5 000 à 20 000 €

~~de 20 000 € à 100 000 €~~

~~> à 100 000 €~~



2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ~~Rejets dans le milieu aquatique~~
- Pistes de chantier, circulation
- ~~Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)~~
- Poussières, vibrations
- ~~Pollutions possibles~~
- ~~Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation~~
- Bruits
- ~~Autres incidences~~

.....
.....
.....
.....

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :-
- Autre (préciser l'usage) : Pisciculture en aval
- Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Cf. Carte en annexe

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	x	Plantations de Pins maritimes des Landes Chênaies mélangées du massif landais Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		

Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	Cours d'eau
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	X	Grottes non exploitées par le tourisme
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	<i>Emys orbicularis</i>	Présente	
Crustacés	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Présente	
Insectes			
Mammifères terrestres	<i>Lutra lutra</i>	Présente	
	<i>Mustela lutreola</i>	Présente	
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Présente	
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Présente	
	<i>Rhinolophus euryale</i>	Présente	
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Présente	
	<i>Myotis myotis</i>	Présente	
Oiseaux			
Plantes			
Poissons	<i>Rhodeus amarus</i>	Présente	
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Présente	
	<i>Cottus gobio</i>	Présente	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Au niveau hydromorphologique, il est proposé d'entretenir la ripisylve vieillissante sur un linéaire de 3 000 m par élagage et recépage, en concertation avec l'organisme gestionnaire du site Natura 2000 (SEPANLOG), afin par exemple de ne pas détruire des gîtes à chauves-souris dans les arbres.

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Avant tout travaux, le maître d'ouvrage effectuera une visite préalable au chantier avec la SEPANLOG afin de localiser les espèces protégées présentes et les baliser pour éviter leur détérioration ou perturbation.

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les travaux d'entretien vont permettre de diversifier les habitats aquatiques. L'alternance de zones d'ombres et plus éclairées aura un impact positif sur la flore et la faune inféodée au milieu aquatique. L'entretien de la végétation des rives auront une incidence favorable sur l'aspect hydraulique et l'écoulement des eaux.

.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*



Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

~~**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.~~

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

➤ Consultez les données et cartes des sites Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine :
<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

➤ Visitez le site internet Portail Natura 2000 :
<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r519.html>
➤ Consultez le chapitre « Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 » :
<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r522.html>

➤ Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>